

GROUPEMENT NATIONAL POUR L'INDEMNISATION
DES BIENS SPOLIÉS OU PERDUS OUTRE-MER (GNPI)

Association déclarée (Loi du 1^{er} juillet 1901) sous le n° 63.1193
Membre de la Confédération Européenne des Spoliés d'Outre-Mer
14 Rue Duphot 75001 PARIS - Tél : 01 42.97.43.93

Michel Lévy , président

Paris le 20 Mai 2014

à

Monsieur Manuel Bougeard
Directeur du cabinet du Secrétaire d'Etat
auprès du Ministre de la défense, chargé des
anciens combattants et de la mémoire

objet : invitation de « l'armée nationale populaire algérienne » au défilé militaire du 14 Juillet

réf. : votre lettre DEF/CAB/SDBC/BSQC/QPA n° Cab/2014002975 du 30 Avril 2014

p.j. : copie de la lettre G.N.P.I. du 3 Février 2014 adressée à Monsieur le ministre Kader Arif

Monsieur le directeur de cabinet ,

C'est avec consternation que j'ai pris connaissance de votre lettre du 30 Avril en réponse négative à la lettre G.N.P.I. du 3 Février adressée à Monsieur le ministre Kader Arif , lui suggérant de ne pas donner suite à son projet d'invitation de « l'armée nationale populaire algérienne » (reformulation de « l'armée de libération nationale » du F.L.N) au défilé militaire du 14 Juillet prochain à Paris.

Cette lettre G.N.P.I. soulignait pourtant que la présence du drapeau vert , rouge du sang des centaines de milliers de victimes de cette « armée » depuis le 1^{er} Novembre 1954 jusqu'à aujourd'hui y ternirait le symbole louable recherché d'un avenir de paix entre tous les peuples , symbole incarné par la participation au défilé militaire du 14 Juillet des armées de quelque soixante pays belligérants de la Grande Guerre de 1914-1918 .

Tout d'abord et comme la lettre G.N.P.I. le soulignait , je vous rappelle que les soldats « algériens » de 14-18 étaient des soldats français et que ceux d'entre eux qui sont morts au champ d'honneur ont eu pour linceul le drapeau tricolore et non le drapeau vert .

Je vous rappelle également que ces soldats « algériens » étaient d'origine ethnoreligieuse diverse : autochtones musulmans arabes et kabyles , autochtones juifs , européens chrétiens (essentiellement de proche provenance métropolitaine ou d'autres pays riverains de la Méditerranée) ,

...alors que votre lettre limite manifestement la qualité de soldats « algériens » aux seuls autochtones musulmans dont elle nie non moins manifestement la francité .

(Pour le F.L.N. la francité de ces derniers ne faisait aucun doute et l'avait même conduit en 1962 après l'indépendance à détruire les listes alphabétiques figurant sur les monuments aux Morts érigés partout en Algérie après la Grande Guerre parce que ces listes comportaient en particulier des noms de héros musulmans considérés donc comme des traîtres qu'il fallait post-mortem effacer de l'Histoire) .

→

Je tiens de plus à souligner que les anciens combattants musulmans de la Grande Guerre symbolisaient l'attachement et la fidélité à la France à un degré tel qu'ils ont été dès le 1^o novembre 1954 la cible privilégiée des lâches tueurs de « l'armée de libération nationale » du F.L.N. .

Comment ne pas rappeler également que cette « armée » n'a jamais respecté les lois de la guerre et a systématiquement multiplié les actes les plus monstrueux de cruauté et de barbarie :

mutillations et assassinats de prisonniers , terrorisme urbain et rural atteignant aveuglement civils de toutes ethnies et de tous âges , ou visant volontairement tous les musulmans qui faisaient le choix de la France et les assassinant, familles entières comprises ;

...ce fût le cas des dizaines de milliers de Harkis ébouillantés , écorchés vifs , contraints de se faire exploser sur des champs de mines ,etc...,etc....(Harkis qui avaient été désarmés et abandonnés par la France à la fureur vengeresse de cette « armée » , voire livrés implicitement à elle par les directives du gouvernement de Paris bloquant leur arrivée en métropole ou même dans quelques cas livrés directement à elle comme par exemple au port de Philippeville où des Harkis ,embarqués à temps par leurs officiers ayant conservé le sens de l'honneur et désobéissant aux ordres , ont été débarqués par Paris cédant à la demande de cette « armée » et alors immédiatement mis à mort sur les quais) .

Comment ne pas rappeler enfin les centaines de milliers de morts violentes de la guerre civile algérienne sans fin qui perdure depuis 1962 , guerre civile où cette même « armée » s'illustre par une répression sanguinaire sans limite .

...Et c'est cette même « armée » qui serait invitée au défilé militaire du 14 Juillet prochain sur les Champs-Élysées malgré ses horribles exploits ?

S'il fallait , Monsieur le directeur du cabinet du Secrétaire d'Etat chargé des anciens combattants et -désormais également- de la mémoire , illustrer par une image la révolusion que peut inspirer une telle perspective , je vous offre , mutatis mutandis , l'image suivante :

...c'est comme si , pour commémorer l'anniversaire de la fin de la deuxième guerre mondiale victorieuse du nazisme, la France invitait un 8 Mai à l'Arc de Triomphe l'Amicale des anciens de la Division « Das Reich » responsable entre autres du martyr d'Oradour-sur-Glane en 1944 . Pareille invitation ne sera évidemment jamais lancée ; ...mais alors pourquoi inviter les tueurs du F.L.N. au défilé militaire du 14 Juillet prochain ?

Au vu de tout ce qui précède , je vous suggère de façon appuyée , Monsieur le directeur de cabinet , de convaincre Monsieur le ministre Kader Arif de renoncer à ce projet insensé .

Dans cet espoir , je vous présente mes salutations distinguées .



N.B. pour ne pas alourdir la présente , je vous renvoie à la lettre G.N.P.I. du 4 Février dernier qui dénonçait également la perspective de la participation, le 14 juillet, du drapeau rouge de l'armée du Vietnam , gardienne de la mémoire du sinistre Giap du Viet-Minh ayant notamment commis après Dien-Bien-Phu les marches de la mort et les camps d'extermination où les trois quarts des prisonniers survivants étaient morts des sévices subis .



MINISTÈRE DE LA DÉFENSE

Cabinet du Secrétaire d'État auprès du Ministre de la Défense, chargé des Anciens Combattants et de la Mémoire

Le directeur du cabinet

Paris, le 30 AVR 2014
N° C26/2014002975
DEF/CAB/SDBC/BSQC/QPA
FM/2014001625
V/Réf. : Lettre du 3 février 2014

Monsieur le Président,

Vous aviez bien voulu appeler l'attention du ministre délégué auprès du ministre de la défense, chargé des anciens combattants, sur vos interrogations au sujet de l'organisation du prochain défilé du 14 juillet.

Cent ans après la Grande Guerre, le Président de la République a souhaité que la France puisse pleinement reconnaître ce qu'elle doit aux centaines de milliers d'hommes qui ont perdu la vie sur son sol pour la défendre et qu'elle mesure le chemin parcouru avec les ennemis d'hier sur le chemin de la réconciliation.

Entre 1914 et 1918, les soldats algériens et vietnamiens ont combattu dans les rangs de l'armée française, aussi n'est-il que justice de rendre hommage à leurs souffrances en les invitant aux côtés des autres belligérants.

Par ailleurs, s'agissant des liens qu'entretient aujourd'hui la France avec l'Algérie et le Vietnam, si la mémoire demeure un élément central de nos relations avec ces pays, il convient de noter que des accords de partenariat existent dans le domaine de la défense et que les visites bilatérales en Algérie en décembre 2012 ou celle du Premier ministre au Vietnam en mai 2009, contribuent au renforcement de nos relations diplomatiques.

Enfin, le Président de la République a également convié quatre jeunes civils de chacun des pays invités à participer au défilé du 14 juillet, soulignant ainsi le désir de la France de se tourner résolument vers l'avenir et la réconciliation entre les Nations et les hommes.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Monsieur Michel LEVY
Président du groupement national
pour l'indemnisation des biens spoliés
ou perdus outre-mer (GNPI)
14 rue Duphot
75001 Paris

Manuel BOUGEARD

**GROUPEMENT NATIONAL POUR L'INDEMNISATION
DES BIENS SPOLIÉS OU PERDUS OUTRE-MER (GNPI)**

Association déclarée (Loi du 1^{er} juillet 1901) sous le n° 63.1193
Membre de la Confédération Européenne des Spoliés d'Outre-Mer
14, rue Duphot - 75001 PARIS
Tél : 01.42.97.43.93 - Fax 01.42.97.43.94

Paris , le 3 Février 2014

Michel Lévy, président

à

**Monsieur Kader Arif
Ministre délégué auprès du Ministre de la défense
chargé des anciens combattants**

Objet : projet d'invitation au défilé militaire du 14 Juillet 2014 de quelque soixante pays ayant participé à la Grande Guerre de 1914-1918 dans le cadre des commémorations du centenaire .

Monsieur le ministre ,

Le gouvernement envisage d'inviter exceptionnellement au défilé militaire du 14 Juillet 2014 à Paris ,dans le cadre des commémorations du centenaire de la Grande Guerre de 1914-1918, quelque soixante pays ayant participé au conflit (en signe d'une « Mémoire partagée » entre les Nations ,comme vous l'avez vous-même dit ,Monsieur le ministre ,devant une association d'anciens combattants) .

...S'il s'agissait , après les terribles guerres du XX^e siècle , de montrer qu'aujourd'hui les Nations , débarrassées des idéologies totalitaires ayant causé cent millions de morts , peuvent communier maintenant dans le respect de normes universelles de protection de la vie humaine en toutes circonstances , quelles que soient les ethnies , les croyances et les cultures ,

s'il s'agissait aussi de symboliser une espérance de progression de l'humanité dans l'accomplissement d'un idéal de paix perpétuelle entre les peuples ,

comment ne pas y souscrire ?

Mais une telle invitation exceptionnelle au prochain défilé militaire du 14 Juillet à Paris ne pourrait alors s'étendre indistinctement à soixante Etats ; deux d'entre eux en effet ne devraient pas être invités:la République algérienne démocratique et populaire et la République socialiste du Viêt-Nam.

S'agissant de la République algérienne , sans préjudice de la grossière erreur chronologique qui consisterait à conférer aux anciens départements français bordant la rive sud de la Méditerranée un statut d'Etat à une époque -en 1914- où leur appartenance à la République française était reconnue par la communauté internationale , des arguments forts existent contre l'invitation de cet Etat :

- au contraire des anciennes colonies dont l'émancipation a eu lieu sans guerre contre la France et les a faites conserver dans leur corpus législatif des valeurs universelles de civilisation , le pouvoir algérien a mis en place des « valeurs » islamo-marxistes qui sont à l'opposé des normes de droit occidental (par exemple : établissement d'une peine de mort pour crimes économiques , code de la famille limitant les droits des femmes,etc...),



- l'armée nationale populaire algérienne (reformulation de l'armée de libération nationale) n'a jamais respecté les lois de la guerre , a multiplié les actes de cruauté et de barbarie (mutilations et assassinats de prisonniers , terrorisme urbain et rural visant aveuglement civils européens et musulmans sans défense : Alger,Oran,Philippeville,Melouza,etc,etc..) et a ensuite conduit une guerre civile atroce contre les opposants islamistes arabes et kabyles (plusieurs centaines de milliers de morts dans les années 1990) ,

- l'A.L.N. a systématiquement assassiné à partir de 1954 les anciens combattants musulmans de 14-18 ayant survécu qui avaient dans le bled des emplois réservés , parce qu'ils étaient l'incarnation de la fidélité à la France ,

- l'Algérie a profané ou détruit les monuments locaux dédiés aux Morts pour la France érigés après la Grande Guerre parce qu'ils comportaient trop de noms mêlés musulmans , chrétiens , juifs ,

- l'Algérie a profané ou détruit la majorité des cimetières chrétiens et juifs , en négation du respect des morts qui y reposaient (parmi lesquels on pouvait d'ailleurs trouver des Morts pour la France dont les corps avaient été ramenés des champs de bataille) .

- les indépendantistes, très minoritaires, des années 40 avaient , après le débarquement allié de 1942 , tenté de s'opposer à la mobilisation des musulmans pour la reprise du combat contre le nazisme (« cette guerre n'étant pas la leur ») ; certains se sont engagés dans les S.S. et en ont tiré gloire et considération en Algérie indépendante (Krim Belkacem , Mohammedi Saïd) ,

- la République algérienne est un Etat de non-droit pour les non-musulmans dont les libertés religieuses sont contraintes et limitées (et dont la vie même a pu être abolie : évêque d'Oran , moines de Tiberrhine) .

En conséquence de cet exposé argumentaire (non exhaustif) une invitation à l'armée algérienne au défilé du 14 Juillet 2014 constituerait une insulte aux valeurs universelles de civilisation que l'Algérie a continûment bafouées . (De ce point de vue , aucun parallèle avec l'invitation à l'armée allemande ne serait recevable : l'armée allemande d'aujourd'hui a été fondée à partir d'une rupture fondamentale avec le Reich et le nazisme) .

Une telle invitation, ce serait pire encore ,ce serait comme infliger une deuxième mort aux musulmans qui avaient fait le choix de la France jusqu'au prix du sacrifice suprême : les M.P.F. de 14-18 , ceux de 39-45 et évidemment les 150 000 Harkis et familles désarmés et abandonnés par la France à leurs bourreaux lesquels les ont effroyablement suppliciés .

Parallèlement, pour des raisons moralement similaires, il serait inconcevable d'inviter au défilé du 14 juillet l'armée de la République socialiste du Viet-Nam dont le héros suprême demeure après sa mort naturelle le sinistre Giap du Viet-Minh des années 50 qui avait commis avant et après Dien Bien Phu les pires horreurs de guerre (comparables à celles des Nazis): inhumaines marches forcées de prisonniers blessés ou malades jusqu' aux camps de « rééducation » (en réalité d'extermination) où les trois quarts des survivants de Dien Bien Phu sont morts des sévices subis .

Je vous suggère de façon appuyée , Monsieur le ministre , de ne pas donner suite au projet d'invitation indistincte à soixante pays au défilé militaire du 14 Juillet 2014 parce que la présence inappropriée du drapeau vert de la République algérienne et du drapeau rouge de la République du Viêt-Nam y ternirait le symbole recherché d'un avenir de paix sur Terre entre tous les hommes .

Je vous prie de croire en l'assurance de ma haute considération .

